

Assemblée Générale /General Assembly APEEE BXL IV 01/02/2016

Motion(s) for inclusion in the agenda of the General Assembly Proposition d'inclusion dans l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

Vous devez remplir ce formulaire en anglais et français et l'envoyer avec le nombre de signatures requises, à "secretariat@bru4.eu" pour le 11 janvier 2016 au plus tard.

1 Point/Motion par document

1 Point/Motion per document

Motion / Proposition Nr 6

Etudier et proposer une utilisation des bénéfices reportés et cumulés depuis quelques années: Modification du règlement cantine et adaptation de l'organisation du service cantine.

Proposed by / proposé par

Nom/Name: SALMON

Prénom/First name: Joëlle

Parent d'un enfant en / Parent of a child in (précisez classe / specify class): S3FrC

Mat / Prim / Sec

Section:

BG

DE

EN

FR

IT

NL

RO

Explanatory note / informations complémentaires:

Lors de la préparation de l'AG prévue en décembre 2015, une motion a été soumise pour demander l'ouverture d'une cafétéria dès septembre 2016 en utilisant une partie des bénéfices reportés des années précédentes et des bénéfices 2014 – 2015 (non précisé si les **50,000 euros** seront prélevés sur le prix de la cantine ou des trois services.). Par ailleurs, le rapport annuel du service cantine prévoit que la cafétéria générera du déficit (page 15 du rapport annuel).

Tout en soutenant l'ouverture d'une cafétéria et les objectifs du projet tel qu'*améliorer le service cantine, l'aménagement des horaires pour les maternelles et le primaire ou participer au tri des déchets*, nous demandons que les résultats reportés des années antérieures soient utilisés à **diminuer le prix des abonnements**, à **alléger le règlement cantine** très rigide de manière à ce que les enfants inscrits à la cantine puissent bénéficier de la même flexibilité de services que ceux qui utiliseront la cafétéria (offrir un choix alternatif si certains repas ne conviennent pas comme par exemple la soupe, les pâtes, les boissons et les sandwiches servis à la cafétéria ; faciliter l'utilisation des tickets repas, etc...), à **aménager un meilleur horaire** pour les petits, à créer un **service supplémentaire (shift)** afin de ne pas exclure d'élèves et revenir à un **niveau d'hygiène plus élevé (> 90%)**.

Depuis l'ouverture de l'école, le coût de l'abonnement cantine a toujours été très supérieur à celui des autres écoles car l'APEEE devait rembourser les prêts reçus et faire face aux coûts de l'installation sur deux sites différents incluant le coût des nombreux problèmes

techniques à Berkendael et lors du déménagement (déficit inacceptable dans le cas de la cantine qui n'a pas reçu d'argent mais bien un prêt remboursable immédiatement, deux des APEEEs ayant demandé un remboursement anticipé!).

Depuis 2007, l'APEEE promet un tarif revu à la baisse dès que les résultats le permettront, ce qui semble être le cas cette année. Le rapport annuel d'activité indique que le prix de l'abonnement est réduit de 5 % (page 15). Pourquoi limiter cette réduction à 5 %?

Les utilisateurs de la cantine sont soumis à un règlement cantine très stricte afin de limiter les risques financiers pour ce service : inscription annuelle - sans annulation possible-, plutôt que trimestrielle (on note une diminution de la fréquentation au 3^e trimestre dans les autres écoles), remboursement sur certificat médical après 3 semaines d'absence minimum, aucun remboursement lors de voyages scolaires de plus d'un jour ou lors des départs matinaux, lors de certaines d'activités scolaires en secondaire, etc). Pourquoi ne pas revoir le règlement afin de permettre la même flexibilité que dans une cafétéria, tout en sachant que des pertes financières seront alors possibles?

Aménagement de l'horaire des maternelles et des primaires: celui-ci ne se fera pas en investissant dans une cafétéria ouverte aux S4-S7 mais par des investissements en personnel à la cantine, que ce soit du personnel salarié ou par l'intermédiaire du personnel de salle (poste le plus important du service). Une autre solution demandée par les parents est de servir le potage dans les classes, ce qui nécessiterait également des investissements en matériel et en personnel. Cette "collation" offrirait une solution aux enfants qui déjeunent très tôt le matin ou qui ne souhaitent pas prendre de petit déjeuner avant de partir.

Service supplémentaire et/ou amélioration du semi-self. L'organisation du semi-self-service a permis l'inscription d'un grand nombre d'élèves. Il faut cependant que les plats soient amenés en temps utiles dans les comptoirs. L'APEEE pourrait-elle prévoir un plus grand nombre de personnes en salle afin que les enfants puissent avoir leur menu complet?

De plus, la politique de l'APEEE sera de refuser toute inscription une fois les 1400 places utilisées (page 15 du rapport d'activité). Pourquoi ne pas créer un 3^e shift?

Motion:

L'AG demande au Conseil d'administration de l'APEEE d'étudier et proposer une utilisation des bénéfices reportés et cumulés depuis quelques années par:

- 1/ une révision du règlement cantine pour une inscription plus flexible et un remboursement des repas non pris,**
- 2/ une réorganisation du service pour les plus petits (pause plus longue, soupe servie dans les classes, organisation du restaurant dans le bâtiment des maternels, etc...),**
- 3/ l'utilisation de personnel et de moyens additionnels pour que le self-service puisse en permanence être suffisamment achalandé et la création d'un shift additionnel si les inscriptions le nécessitent.**
- 4/ la mise à jour des mesures d'hygiène pour ramener les contrôles au niveau > à 90% comme antérieurement (voir rapport d'activité page 16).**
- 5/ la mise en place de l'installation du système de cartes d'accès, qui devait être opérationnel en 2015 (voir AG 2014) et pour lequel des montants ont déjà été prévus.**